

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 6 Janvier 2022

1° Sécurité sur la Commune

Echange avec le Lieutenant CHAKI de la brigade de gendarmerie de Craon sur les questions de sécurité dans la commune

2° Aménagement du centre bourg

- A - Projet de construction de logements locatifs
Compte-rendu de la visite de pavillons locatifs construits par Mayenne Habitat sur les communes environnantes
La Commune sollicite auprès de Mayenne Habitat la construction de logements d'aspect architectural mixte avec des matériaux de qualité, toiture traditionnelle et toits plats

- B - Droit de préemption urbain
Déclaration d'intention d'aliéner de la propriété cadastrée section D° 413 située 6 rue Flandres Dunkerque, du jardin situé rue Flandres Dunkerque et des dépendances situées rue des Rocs pour une surface totale de 4 ares 5 cas appartenant à M. Mme PAILLARD Gilbert pour un prix de cession de 18 000 € plus les frais d'actes.
Décision d'acquisition de cette propriété au prix de 18 000 € plus les frais d'acte notariés et de faire valoir le droit de préemption urbain sur cette propriété.

- C – Vente bien 20 rue Maréchal Leclerc
Information sur la mise en vente, par l'agence Sorin Immobilier, du bien situé 20 rue Maréchal Leclerc cadastré section D n° 1388 d'une superficie de 20 ars 01 ca au prix de 65 000 € frais d'agence inclus. Le Conseil Municipal propose l'achat de cette propriété au prix de 40 000 €.

3° Pavillon 2 rue des Camélias

Courrier de Mme HUET Marie-Thérèse désirant rester locataire du pavillon 2 rue des Camélias et annulant son congé de préavis de départ.
Maintien de la location du pavillon 2 rue des Camélias à Mme Huet à compter du 15 décembre 2021

4° Ecole St Marie- Méral

Vote d'une subvention de 40 € par élève participant à la classe de mer du 23 au 24 mai 2022 pour 68 élèves de la petite section au CE1.

5° UDOGEC de la Mayenne

Vote d'une participation financière de 430 € pour les frais de scolarité d'une enfant de Méral scolarisé en classe ULIS à Craon pour l'année scolaire 2021-2022

6° Association

Demande de participation financière de l'association USMC pour le projet USMC 2025.

Décision du Conseil Municipal de maintenir la subvention annuelle de fonctionnement (2 900 €) pour l'USMC, prise en charge des frais de fonctionnement des structures de football (entretien des terrains, vestiaires), et engagement à étudier un projet de rénovation du club house.

7° Convention territoriale Globale

Présentation de la convention territoriale globale qui sera signée entre la CAF et la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Le Conseil Municipal ne comprend pas que le projet de territoire déployé par la Communauté de Communes du Pays de Craon ne soit pas repris dans la convention territoire global notamment l'implantation de micro-crèches sur le territoire dans des communes autres que Craon, Cossé Le Vivien et Renazé.

La Commune de Méral s'engage dans la démarche de Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'allocations familiales du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025 et avec l'ensemble des communes du territoire du Pays de Craon, et autorise la signature de la convention.

8° Communauté de Communes du Pays de Craon – Aménagement du territoire

Le Conseil Municipal :

- vote par 13 voix contre le transfert de la compétence en matière de « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » à la communauté de Communes du Pays de Craon à compter du 1^{er} avril 2022,
- Refuse la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Craon, avec intégration de la compétence au 1^{er} avril 2022 : Compétences obligatoires : 1-2 En matière d'aménagement de l'espace, Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale,
- Refuse la participation financière de la Commune de MERAL évaluée à 3 € par habitant par an au fonctionnement du service de l'urbanisme (planification).

9° Paris hippiques

Considérant le reversement par la CCCP d'une quote-part des paris hippiques à la Commune de Méral : 2 019.30 € au titre des paris hippiques 2019, la Commune de Méral vote une subvention de 2 019.30 € à la société des courses hippiques de Méral.

10° Ressources humaines

- Recrutement de Frédéric MEZANGE au poste adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} février 2022.
- Considérant le surcroît d'activité pour l'entretien des espaces publics et des bâtiments, décision de création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet pour une durée d'un an. Recrutement de Dominique HOUDIN au 1^{er} février 2022 en CDD.

11° Commissions

- Enfance Jeunesse : Cantine : compte-rendu du repas de Noël, projet d'équipement d'un logiciel pour l'inscription des enfants, réflexion sur le matériel d'entretien
- Conseil Municipal des Jeunes : passage du jury du MJ des maisons décorées le 21 décembre
- Associations et Communication : présentation du programme de la semaine olympique du 24 au 29 janvier 2022.